



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE L'ISERE FINANCIERE ELECTIVE

**Dimanche 6 Décembre 2020 à partir de 9H30
Sous forme dématérialisée**

ATTENTION CETTE PARUTION TIENT LIEU DE CONVOCATION

ORDRE DU JOUR

A Partir de 9H30

Connexion au site de l'Assemblée Générale et émargement des participants

A Partir de 10H00

Accueil par le Vice-Président Délégué, M. Giroud-Garampon
Explications sur le fonctionnement de l'AG Dématérialisée et du vote électronique
Allocution de M. Giroud-Garampon, Vice-Président Délégué du District de l'Isère
Annonce du quorum.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale « Hiver » du Samedi 7 décembre 2019 PV 464 à TREMPLIN SPORTS FORMATION à VOIRON
2. Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020 clos le 30 juin 2020 présenté par J. Raymond, Trésorier
3. Rapport du commissaire aux comptes
4. Présentation et vote des tarifs du District ainsi que le budget prévisionnel de la saison 2020/2021
5. Election des membres du Comité Directeur du District de l'Isère pour la mandature 2020/2024
6. Election de la délégation Iséroise aux Assemblées de LIGUE saison 2020-2021
7. Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 29 novembre 2020 pour être inscrites à l'Ordre du Jour)

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros). Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District,
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. Modèle pouvoir sur site.

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale concerne **TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)**